Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : N-Pentane durable

Code du produit : Q1119

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119459286-30-0001

Synonymes : n-Pentane No.-CAS : 109-66-0

No.-CE : 203-692-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 1 H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflam-

mables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
pentane	109-66-0	100
	203-692-4	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter selon les symptômes.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro:

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

: Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

> interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
pentane	109-66-0	VLE 8 hr	600 ppm 1.800 mg/m3	BE OEL
pentane		VLE 15 min	750 ppm 2.250 mg/m3	BE OEL
pentane		TWA	1.000 ppm 3.000 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

pentane	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	432 mg/kg p.c./jour
pentane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3000 mg/m3
pentane	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	214 mg/kg p.c./jour
pentane	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	643 mg/m3
pentane	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	214 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
pentane	Eau	0,23 mg/l
pentane	Sédiment	1,2 mg/kg
pentane	Sol	0,55 Poids hu-
		mide mg / kg
pentane	Station de traitement des eaux usées	3,6 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes

pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même : toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation :

Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques [point d'ébullition de type AX < 65 °C (149 °F)] répon-

dant à la norme EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Paraffinique

Seuil olfactif : 990 ppm

Point de fusion / congélation : Donnée non disponible

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Point/intervalle d'ébullition : < 36 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé-

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1,4 %(V)

: 7,8 %(V)

Point d'éclair : Typique -50 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

404 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Typique 0,35 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Typique 0,62 mm2/s (0 °C) Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,39

Pression de vapeur : 270 hPa (0 °C)

720 hPa (20 °C)

1.570 hPa (50 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Densité : Typique 632 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 2,5

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

Taux d'évaporation : 12

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

1

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

Conductivité : 1,1 pS/m

Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 72 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

pentane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

pentane:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Remarques : Légère irritation cutanée.

Insuffisant pour classer.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

pentane:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Remarques : Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

pentane:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

pentane:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.10.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

germinales- Evaluation les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

pentane:

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
pentane	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

pentane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

pentane:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

pentane:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

pentane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : gazeux

Méthode : OCDE ligne directrice 413

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

pentane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

pentane:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025 1.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

pentane:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,26 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 48 h

tiques

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,7 mg/l

rectrice de l'essai 202 de l'OCDE

Remarques: Toxique $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

10,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEL (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 23,7

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: CSEO/DSEO > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR: 6,165 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: 10,76 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA) Remarques: donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

pentane:

Biodégradabilité : Biodégradation: 87 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 301 F de l'OCDE Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

pentane:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 171

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

pentane:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Si le produit est répendus au

sol, un ou plusieurs composants peuvent contaminer les

nappes phréatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

pentane:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Composants:

pentane:

Information écologique sup-

plémentaire

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est improbable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1265
ADR : 1265
RID : 1265
IMDG : 1265
IATA : 1265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PENTANES
ADR : PENTANES
RID : PENTANES
IMDG : PENTANES

IATA : PENTANES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : I

Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : I Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : I Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : I Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : I Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne : ou

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne-

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 3

Nom du produit : Pentane (tous les isomères)

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5a européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:Procédure de classification:Flam. Liq. 1H224Sur la base de données d'essai.

Asp. Tox. 1 H304 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Aquatic Chronic 2 H411 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les agents gonflants

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000640	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Controle de l'exposition du travaille		
Forme physique du produit Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques			
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeUtilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

tèmes ouverts)Utilisation	
dans des processus par	
lots et d'autres processus	
(synthèse) pouvant présen-	
ter des possibilités	
d'exposition.	
Méthode d'échantillonna-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
geTransfert de substance	radano dallo modaro opodingao na dio idonimos.
ou de préparation (charge-	
ment/ déchargement) à	
partir de récipients ou de	
grands conteneurs, ou vers	
ces derniers, dans des	
installations spécialisées	
Activités de laboratoireUtili-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sation en tant que réactif de	
laboratoire	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes ou-	
verts)Transfert de subs-	
tance ou de préparation	
(chargement/ décharge-	
ment) à partir de récipients	
ou de grands conteneurs,	
ou vers ces derniers, dans	
des installations spéciali-	
sées	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes fer-	
més)Transfert de subs-	
tance ou de préparation	
(chargement/ décharge-	
ment) à partir de récipients	
ou de grands conteneurs,	
ou vers ces derniers, dans	
des installations spéciali-	
sées	
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de l'équipementTransfert de	The state of the s
substance ou de prépara-	
tion (chargement/ déchar-	
gement) à partir de réci-	
pients ou de grands conte-	
neurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations non	
spécialisées	
Stockage.Utilisation dans	Stocker la substance à l'intérieur d'un evetème fermé
	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
des processus fermés,	
exposition improbableUtili-	
sation dans des processus	
fermés continus avec expo-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

sition momentanée maîtri-			
sée Section 2.2	Contrâlo de llevaceitica de lleavirona	amant.	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		1	
Part du tonnage européen uti		0,1	
Quantités régionales d'utilisat	,	2,2E+04	
Part du tonnage régional utilis		1	
Tonnage annuel du site (tonn	,	2,2E+04	
Tonnage quotidien maximal o		7,2E+04	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	,	300	
	x non influencés par la gestion des risc	ques	
Facteur de dilution de l'eau de		10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement	
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02	
cation des mesures de gestio	, ,		
Part des rejets dans les eaux	3,0E-03		
avant application des mesure			
Part des rejets dans le sol iss	1,0E-04		
	nniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter	
les rejets		1	
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro		1	
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.	1	
	l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.	Later and Ph. Carlanda Landara Land		
	ubstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc			
	on d'épuration, aucun traitement des		
eaux usées n'est nécessaire	sur site. ur atteindre une efficacité typique d'éli-	00	
mination de (%):	ur atteinure une emcacite typique d'eii-	90	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	88	
pour atteindre le niveau exigé	•	00	
	on d'épuration publique, traiter les eaux	0	
usées sur le site pour atteind	0		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	: la sita	
	dustrielles sur les sols naturels.	o ic dite	
ive pas epandre les bodes int	dustrielles sur les sols flatureis.		
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.		
5000 000 000 0000000, 0			
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	ales	
	stance des eaux usées via une station	96,9	
d'épuration des eaux usées p		- , -	
,	1 ' \' ' /	1	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,9
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,2E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.
·	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	COLIVINIO D EXI CONTON

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
3000000641		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3	
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,	
	PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2,	
	ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d,	
	ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1	
Procédés et activités	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhi-	
couverts par le scénario	cule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y	
-	compris barils et petits paquets) de la substance, y compris	
	de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa	
	distribution et sesactivités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	idiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeUtilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Expositions générales (systèmes ouverts)Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonna- geUtilisation dans des pro- cessus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoireUtili- sation en tant que réactif de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer-més)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionnement-sTransfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de prépara- tion (chargement/ déchar- gement) à partir de réci- pients ou de grands conte- neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.Utilisation dans	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE n $^{\rm o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

dos processus formás		
des processus fermés, exposition improbableUtili-		
sation dans des processus fermés continus avec expo-		
sition momentanée maîtri-		
sée		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	•	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		3,6E+03
Part du tonnage régional utilis		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonn		7,2
Tonnage quotidien maximal o		360
Fréquence et durée d'utilisa		<u>.</u>
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):		
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):		
	us des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures tech les rejets	iniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	niques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa.
	l'air et les rejets dans le sol.	initer les deverse
	'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Aucun traitement des eaux us	sées nécessaire.	
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	71 .	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteind	re le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues ind	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
	tives aux stations d'épuration municipa	ales
Elimination estimée de la sub	stance des eaux usées via une station	96,0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,7E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000642	vanioui		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeUtilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou for-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

mulation)	
mulation)	Auguno gutro moguro apágifique ele 444 identifiés
Expositions générales (systèmes ouverts)Utilisation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
,	
dans des processus par	
lots et d'autres processus	
(synthèse) pouvant présen-	
ter des possibilités	
d'exposition.	page man un pirragu sufficient de contiletion contrôlée (de 40 à
Procédés par lot à tempéra-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
tures élevéesL'opération	15. changements d'air par heure).
est effectuée à température	
élevée (> 20°C au-dessus	
de la température am-	
biante). Utilisation dans des	
processus fermés par lots	
(synthèse ou formulation)	Auguno gutro moguro anágitique ala été identifiés
Méthode d'échantillonna-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
geUtilisation dans des pro-	
cessus fermés par lots	
(synthèse ou formulation)	Auguno gutro moguro opégitique els été identitiés
Activités de laboratoireUtili-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sation en tant que réactif de	
laboratoire	Account action as a faithern all (15 identified
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vracTransfert de substance	
ou de préparation (charge-	
ment/ déchargement) à	
partir de récipients ou de	
grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des	
installations spécialisées	
	Auguna gutra magura anágifigua n'a átá identifiág
Opérations de mélange	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(systèmes ouverts)Mélange	
dans des processus par lots pour la formulation de	
préparations et d'articles	
(contacts multiples et/ ou	
importants)	
ManuelTransfert / déver-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sement à partir de conte-	Aucune autre mesure specifique na eté luchtifiee.
neursEtablissement non	
spécialiséTransfert de	
substance ou de prépara-	
tion (chargement/ déchar-	
gement) à partir de réci-	
pients ou de grands conte-	
neurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations non	
spécialisées	
Transferts par fûts/ lot-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sEtablissement spéciali-	Auguno dulle mesule specifique na ele luchtifice.
arianiissement speciali-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

séTransfert de substance		
ou de préparation (charge-		
ment/ déchargement) à		
partir de récipients ou de		
grands conteneurs, ou vers		
ces derniers, dans des		
installations spécialisées		
Production ou préparation	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
ou articles par presse à		
tablettes, compression,		
extrusion ou pastillagePro-		
duction de préparations ou		
d'articles par pastillage,		
compression, extrusion,		
granulation		
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
petits conditionnement-		
sTransfert de substance ou		
préparation dans de petits		
conteneurs (chaîne de		
remplissage spécialisée, y		
compris pesage)	Accourage action management of a street and a state of	dontifié o
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentillee.
de l'équipementTransfert de substance ou de prépara-		
tion (chargement/ déchar-		
gement) à partir de réci-		
pients ou de grands conte-		
neurs, ou vers ces derniers,		
dans des installations non		
spécialisées		
Stockage.Utilisation dans	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
des processus fermés,		
exposition improbableUtili-		
sation dans des processus		
fermés continus avec expo-		
sition momentanée maîtri-		
sée		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		3,4E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
		3,4E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,1E+04		
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Easteurs environnementaux non influencée per la gestion des rice	NII.00		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	-		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env			
Part de libération dans l'air en provenance duprocess (selon le site	2,5E-02		
typique-RMM conformément à la directive européenne sur les sol-			
vants):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-03		
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter		
les rejets			
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.			
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-			
ments d'eau douce.			
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des			
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.			
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des			
eaux usées n'est nécessaire sur site.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0		
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	77,2		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	77,2		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0		
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	: la sita		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
The pas eparture les boues industrielles sur les sois flaturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
·			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,5E+04		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur		
élimination			
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-		
cales et/ou nationales.	-		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SECTION 4	CONSEILS FOUR VERIFIER LA CONFORMITE AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000643	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit		iquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions ormales de Température et de Pression)		
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-			
tance dans le Mé- lange/l'Article	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,			
Fréquence et durée d'utilisa	tion			
Couvre les expositions quotic	iennes	jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nelles	affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de				
la température ambiante (sau				
On admet qu'un bon niveau o	e base	d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ivre.	
Scénarios contributeurs		res de gestion des risques		
Expositions générales (systèr		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.	
fermés)Utilisation dans des pro-				
cessus fermés, exposition im-	•			
probable		Auguno gutro moguro apácifique pla	átá idontifián	
Expositions générales (systèmes		Aucune autre mesure spécifique n'a	ete identinee.	
fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans de				
systèmes confinésUtilisation	•			
Systemes commesonisation				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

dans des processus fermés con-	
tinus avec exposition momenta-	
née maîtrisée	
Formation d'une couche - sé-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
chage rapide, durcissement et	15. changements d'air par heure).
autres technologiesL'opération	
est effectuée à température éle-	
vée (> 20°C au-dessus de la	
température ambiante).Utilisation	
dans des processus fermés con-	
tinus avec exposition momenta-	
née maîtrisée	A
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)Utiliser dans des	
procédés par lots confinésUtilisa-	
tion dans des processus fermés	
par lots (synthèse ou formula-	
tion) Formation de film - séchage à	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'airUtilisation dans des proces-	Autome dulle mesure specifique na été luchtifiée.
sus par lots et d'autres proces-	
sus (synthèse) pouvant présen-	
ter des possibilités d'exposition.	
Préparation de matière pour	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
applicationOpérations de mé-	Traduite adite integrite openingue ira ete identinice.
lange (systèmes ou-	
verts)Mélange dans des proces-	
sus par lots pour la formulation	
de préparations et d'articles	
(contacts multiples et/ ou impor-	
tants)	
Pulvérisation (automatique/par	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
robotique)Pulvérisation dans des	
installations industrielles	
ManuelPulvérisationPulvérisation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
dans des installations indus-	
trielles	
Transferts de matièreTransfert	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de substance ou de préparation	
(chargement/ déchargement) à	
partir de récipients ou de grands	
conteneurs, ou vers ces der-	
niers, dans des installations non	
spécialiséesTransfert de subs-	
tance ou de préparation (char-	
gement/ déchargement) à partir	
de récipients ou de grands con-	
teneurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations spéciali-	
Sées	Auguno gutro moguro apágifique pla átá identifiás
Application au rouleau, à la spa-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^0$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	T	
tule, par écoulementApplication		
au rouleau ou au pinceau		
Trempage, immersion et coula-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
geTraitement d'articles par trem-		
page et versage		
Activités de laboratoireUtilisation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
en tant que réactif de laboratoire		
Transferts de matièreTransferts	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
par fûts/ lotsTransfert / déverse-		
ment à partir de conte-		
neursTransfert de substance ou		
préparation dans de petits con-		
teneurs (chaîne de remplissage		
spécialisée, y compris pesage)		
Production ou préparation ou	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.	
articles par presse à tablettes,		
compression, extrusion ou pastil-		
lageProduction de préparations		
ou d'articles par pastillage, com-		
pression, extrusion, granulation		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
l'équipementTransfert de subs-		
tance ou de préparation (char-		
gement/ déchargement) à partir		
de récipients ou de grands con-		
teneurs, ou vers ces derniers,		
dans des installations non spé-		
cialisées		
Stockage.Utilisation dans des	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
processus fermés, exposition		
improbable		
Section 2.2	strôle de l'exposition de l'environnement	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	2,1
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,1
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		110
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-03	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0	
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
La bode don one momerce, stocker od trakeo.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,	
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+04	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):	,	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.	-	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ote	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.	giernentations to-	
Cales Givou Hallonales.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000644	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2		CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôl	e de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions			
	Normale	Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-			
tance dans le Mé-	qu'à 100	0%., Sauf indication contraire:,		
lange/l'Article				
Fréquence et durée d'utilisa	ition			
Couvre les expositions quotid	iennes ju	squ'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nelles a	ffectant l'exposition		
On part du principe d'une utili	sation à ι	une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	f indication	on contraire).		
On admet qu'un bon niveau d	e base d'	'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.	
Scénarios contributeurs	Mesure	s de gestion des risques		
Transferts de matière en vracPROC8a		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique l	n'a été identifiée.	
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsPROC3		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Application de produits de net- toyage en systèmes fermésPROC2		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
conteneurs.PROC8b		
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4 Aucune autre mesure spécific		n'a été identifiée.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
haute pressionPROC7		
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.
Section 2.2 Contr	ôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complex		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		1
Part du tonnage européen utilisée da	ins la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (ton		7,5
Part du tonnage régional utilisée loca		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		7,5
Tonnage quotidien maximal du site (ka/iour):	380
Fréquence et durée d'utilisation	3.1	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	20	
Facteurs environnementaux non in	offuencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles		I .
Part des rejets dans l'air issus des pr		1
cation des mesures de gestion des ri		
Part des rejets dans les eaux usées	issus des procédés (reiet initial	3,0E-05
avant application des mesures de ge		0,02 00
Part des rejets dans le sol issus des		0
Conditions et mesures techniques		
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent	selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques	sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et		
danger pour l'environnement causé p		
Eviter les déversements de substanc		
eaux usées du site ou les récupérer	à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		70
Traiter les eaux usées sur site (avant	0	
Tranci ico caux usees sui site (avail	riour rejet dans le milleu naturel)	<u> </u>

nour attaindre la niveau avigé d'élimination de s

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

pour atteindre le niveau exige d'elimination de >= (%):			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0		
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+06		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			

/0/ \.

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000661	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	•		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	s expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'e	xposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sau On admet qu'un bon niveau o			vre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestio	on des risques	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8b			e spécifique n'a été iden-
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure tifiée.	e spécifique n'a été iden-
Procédé automatique en sys més.Transferts par fûts/ lotsl systèmes confinésPROC3		Aucune autre mesure tifiée.	e spécifique n'a été iden-
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et		Aucune autre mesure tifiée.	e spécifique n'a été iden-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

la maintenance des sols)PROC4	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisa- tionPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationIntérieurPROC11	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationExtérieurPROC11	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyagePulvérisationPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage des dispositifs médicauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti		0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	7,5	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn		3,8E-03	
Tonnage quotidien maximal d	() ,	1,0E-02	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application		2,0E-02	
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		1,0E-06	
application:			
Part de libération dans le sol	en provenance d'une large application	0	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets	, ·
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	1
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	<u> </u>
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La La caracter de la constitución de la constitució	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	عامد
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,0
d'épuration des eaux usées publique (%)	30,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,0
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+02
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
	alementations lo-
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	gicincinations to
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	giomentations to
cales et/ou nationales.	
cales et/ou nationales. Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	iets
cales et/ou nationales.	iets

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXP	OSITION
-------------------------------	---------

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000666	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les agents gonflants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC12 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.9.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation comme propulseur pour substances dures et molles, pour transfert de matériel inclusif, pour mélanger et projeter, durcir, couper, stocker et emballer.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de	gestion des risques
Transferts de matière en vracEtablisse- ment spécialiséTransfert de substance ou de préparation (chargement/ décharge- ment) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fer- més)Utilisation dans des processus fer- més, exposition improbable		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Extrusion et expansion de la m polymèreUtilisation d'agents de dans lafabrication de mousse		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Rognures et copeauxUtilisation de soufflage dans lafabrication		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Collecte et re-traitement des rognures,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
copeaux, etc.Utilisation d'agents de souf-	
flage dans lafabrication de mousse	
Conditionnement du produitUtilisation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
d'agents de soufflage dans lafabrication	
de mousse	
Stockage.Utilisation dans des processus	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés continus avec exposition momen-	
tanée maîtrisée	
Opérations de mélange (systèmes fer-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
més)L'opération est effectuée à tempéra-	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
ture élevée (> 20°C au-dessus de la tem-	
pérature ambiante). Utilisation dans des	
processus fermés par lots (synthèse ou	
formulation)	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
Stockage intermédiaire du polymèreL'opération est effectuée à température élevée	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
(> 20°C au-dessus de la température am-	(de 10 à 15. changements d'an par neure).
biante). Utilisation dans des processus	
fermés par lots (synthèse ou formulation)	
Centrifugation y compris décharge-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
mentL'opération est effectuée à tempéra-	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
ture élevée (> 20°C au-dessus de la tem-	(ac is a issumigenismo a am panimosis).
pérature ambiante). Utilisation dans des	
processus fermés par lots (synthèse ou	
formulation)	
Sèchage et stockageUtilisation d'agents	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de soufflage dans lafabrication de mousse	
Conditionnement pour semi-vracTransfert	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de substance ou de préparation (charge-	
ment/ déchargement) à partir de récipients	
ou de grands conteneurs, ou vers ces	
derniers, dans des installations spéciali-	
sées	i
Traitement par chauffageL'opération est	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
effectuée à température élevée (> 20°C	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
au-dessus de la température ambiante). Utilisation d'agents de soufflage	
dans lafabrication de mousse	
Formation d'articles en moulesL'opération	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée
est effectuée à température élevée (>	(de 10 à 15. changements d'air par heure).
20°C au-dessus de la température am-	(45 15 4 15. Shangsmonts d'all par hours).
biante).Utilisation d'agents de soufflage	
dans lafabrication de mousse	
Découpage par fil chaufféManuelUtilisa-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tion d'agents de soufflage dans lafabrica-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
tion de mousse	
Opérations de mélange (systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
més)Utilisation dans des processus fer-	· · ·
més par lots (synthèse ou formulation)	
Remplissage de fûts et de petits condi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

tionnementsRemplissage/pré			
l'équipement à partir des fûts ou des con-			
teneurs.Transfert de substance ou prépa-			
ration dans de petits contene	urs (chaîne		
de remplissage spécialisée, y	y compris		
pesage)			
Formation de mousseUtilisat	ion d'agents	Aucune autre mesure spé	cifique n'a été identifiée.
de soufflage dans lafabrication	on de mousse		
CompressionUtilisation d'age	ents de souf-	Aucune autre mesure spé	cifique n'a été identifiée.
flage dans lafabrication de m	ousse	-	
Section 2.2	Contrôle de	l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilicón dans la rá	ógion:	0.1
Quantités régionales d'utilisa			0,1 1,5E+03
•	•		† · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Part du tonnage régional utili			1
Tonnage annuel du site (tonn			1,5E+03
Tonnage quotidien maximal o		:	1,5E+04
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/anné			100
Facteurs environnementau		és par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10			10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100			
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-			1
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-04			3,0E-04
avant application des mesure			
Part des rejets dans le sol iss	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		
Conditions et mesures tech			ource) pour éviter
les rejets			
En raisons de pratiques qui o	diffèrent selon le	es sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro	océdés conven	tionnels.	
Conditions et mesures tech	nniques sur le	site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans	l'air et les reje	ets dans le sol.	
danger pour l'environnement	causé par les	sols.	
Eviter les déversements de s	substance non d	diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.			
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			
			0
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur sit	e (avant leur re	jet dans le milieu naturel)	0
	pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une stat			0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):			
Mesures organisationnelle			le site
Ne pas épandre les boues in			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000667		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scánarios contributours	Macuras da gastian das risquas	

Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Transferts par fûts/ lotsEtablis-Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. sement spécialiséTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

conteneurs, ou vers ces der-	
niers, dans des installations spé-	
cialisées	
Garnissage d'ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ticles/d'équipement(systèmes	
fermés)Transfert de substance	
ou préparation dans de petits	
conteneurs (chaîne de remplis-	
sage spécialisée, y compris pe-	
sage)	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	
des conteneurs. Etablissement	
non spécialiséTransfert de subs-	
tance ou de préparation (char-	
gement/ déchargement) à partir	
de récipients ou de grands con-	
teneurs, ou vers ces derniers,	
dans des installations non spé-	
cialisées	
Expositions générales (systèmes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)Utilisation dans des pro-	·
cessus fermés, exposition im-	
probableUtilisation dans des	
processus fermés continus avec	
exposition momentanée maîtri-	
séeUtilisation dans des proces-	
sus fermés par lots (synthèse ou	
formulation)	
Expositions générales (systèmes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ouverts)Utilisation dans des pro-	·
cessus par lots et d'autres pro-	
cessus (synthèse) pouvant pré-	
senter des possibilités	
d'exposition.	
Expositions générales (systèmes	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
ouverts)Température élevéeUti-	15. changements d'air par heure).
lisation dans des processus par	J
lots et d'autres processus (syn-	
thèse) pouvant présenter des	
possibilités d'exposition.	
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
deuxième choixTransfert de	
substance ou préparation dans	
de petits conteneurs (chaîne de	
remplissage spécialisée, y com-	
pris pesage)	
Maintenance de l'équipe-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
mentTransfert de substance ou	Adound dutte meatite appointue it a etc lucitinee.
de préparation (chargement/	
déchargement) à partir de réci-	
dechargement, a partir de reci-	

Conformément au règlement CE $\rm n^{\rm o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

nianta au da avanda aantana.		
pients ou de grands conteneu		
ou vers ces derniers, dans de		
installations non spécialisées		
Stockage. Utilisation dans des		un systeme ierme.
processus fermés, exposition		
improbableUtilisation dans de		
processus fermés continus av exposition momentanée maît		
sée	11-	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	•	
Principalement hydrophobe	оотприеме	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
*****	linéa dana la région.	101
Part du tonnage européen uti		0,1
Quantités régionales d'utilisat		1,6E+02
Part du tonnage régional utilis		6,3E-02 10
Tonnage annuel du site (tonn		
Tonnage quotidien maximal o		5,0E+02
Fréquence et durée d'utilisa	ation	T
Rejet continu. Jours d'émission (jours/année	2).	20
3	/	
Facteur de dilution de l'eau de	x non influencés par la gestion des risc	10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	e mer locale. nnelles influant sur l'exposition de l'en	
		1,0E-02
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-04		
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-03
	nniques au niveau des procédés (à la se	
les rejets	quoo uuvauu uoo proceuse (u .u o	builde, pour diffe.
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l	'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		
	Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	
pour atteindre le niveau exigé		
I	on d'épuration publique, traiter les eaux	0
·	re le niveau d'élimination de (%):	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues inc	dustrielles sur les sols naturels.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000668		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22	
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,	
	PROC8a, PROC9, PROC20	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,	
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1	
Procédés et activités	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles	
couverts par le scénario	de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants,	
-	réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris	
	pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spécia- liséTransfert de substance ou de préparation (charge- ment/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spéciali- sées	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transfert / déversement à partir de conteneursEtablissement spécialiséTransfert	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

de substance ou prépara- tion dans de petits conte- neurs (chaîne de remplis- sage spécialisée, y compris pesage)	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséTransfert de subs- tance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe- sage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeUtilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentU- sage de lubrifiant pour mo- teurs	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équiva- lentTempérature élevéeU- sage de lubrifiant pour mo- teurs	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Remanufacture des articles de deuxième choixTransfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentTransfert de subs- tance ou de préparation (chargement/ décharge- ment) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^0$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

des installations non spé-			
cialisées			
Stockage.Utilisation dans	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
des processus fermés,			
exposition improbableUtili-			
sation dans des processus			
fermés continus avec expo-			
sition momentanée maîtri-			
sée	0 (0) 1 11 12 12 13 13		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat		50	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	2,5E-02	
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	6,8E-02	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 5,0E-02			
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large 2,5E-02			
application:			
Part de libération dans le sol	en provenance d'une large application	2,5E-02	
(seulement régional):			
Conditions et mesures tech les rejets	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
	iniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement			
Aucun traitement des eaux us	•		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-		
mination de (%):	ar atternate and emodelic typique a en		
()	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):			
	on d'épuration publique, traiter les eaux	0	
	usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
	dustrielles sur les sols naturels.		
La harra dale âtus in sin fu'r -	to all factor trackfac		
La boue doit être incinérée, s	tockee ou traitee.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,0E+03	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
0 4 0 4	

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
SCENARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000669	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 2 f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoireUtili- sation en tant que réactif de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,4
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100		400
Tonnage quotidien maximal o	iu site (kg/jour):	100
Tonnage quotidien maximal de Fréquence et durée d'utilisa		100

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risce Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enverant des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se les rejets	10 100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'entre conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'entre l'entre des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	vironnement 2,5E-02
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'entere l'e	vironnement 2,5E-02
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	2,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	1,0E-04
	ource, pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	imiter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- mination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,9
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,9
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,5E+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	s en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	nets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	églementations lo-
cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000670	
300000000070	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUE	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa au Normales de Température et de Pression	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance d qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de	uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtili-	uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oe Mesures de gestion des risques	uvre. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au	uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oe Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oel Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau or Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2	de base d'hygiène au travail est mis-en-oel Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB e Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.	de base d'hygiène au travail est mis-en-oel Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau or Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe	uvre. identifiée. identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilise	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe	identifiée. identifiée. ement 0,1
Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisation de la contribute de la contributeur de la contri	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe disée dans la région: tion (tonnes/année):	identifiée. identifiée. ement 0,1 5
Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisate Part du tonnage régional utilisées	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été Contrôle de l'exposition de l'environne complexe disée dans la région: tion (tonnes/année): sée localement:	identifiée. identifiée. ement 0,1 5 5,0E-04
Scénarios contributeurs Activités de laboratoireUtilisation en tant que réactif de laboratoire NettoyageApplication au rouleau ou au pinceau Section 2.2 La substance est une UVCB Principalement hydrophobe Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisation de la contribute de la contributeur de la contri	Ilisée dans la région: tion (tonnes/année): sée localement: ues/an):	identifiée. identifiée. ement 0,1 5

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Doint continu	T
Rejet continu.	205
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	0,5
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	0,5
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	89
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	00
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	2,02100
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
	alementations lo-
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég cales et/ou nationales.	gierrieritations 10-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des rég	
cales et/ou nationales.	g

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001087	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES MESURES DE GESTION DES RISQ	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consor	nmateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusq	u'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre les quantités allant ju	squ'à (en g) :	138.000
couvre la zone de contact av		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		
Exposition (nombre d'heures/évenement): 6		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra	ture ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES MESURES DE GESTION DES RISQ	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3 %
d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	
tion comme passe-temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation. Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,3 %
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

d'étanchéité Produits	
d'étanchéité	
<u>u etanonene</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 25 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
vrage Lavages des vitres de voitures	Courte des concentiations pouvant aller jusqu'u 1776
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération. Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 %
viage Degivieul de SelidleS	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
tapis, nettoyant metadx)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	T
usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	
nettoyant verrene)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 14 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,02 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,8 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 900 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,27 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 0,02 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits de traitement de surfaces non métalliques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
Vernis à base d'eau riche	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

en solvant avec une teneur	
élevée en particules solides	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3 pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 14 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 6 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	Described the state of the stat
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
agente de decemage i dies	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,4 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	T.e
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 45 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	Éviter toute utilisation dans une pièce de surface inférieure à (m3): 34

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

5,0E-04
5,0E-04
1,4E-03
365
ues
10
100
rironnement
0,99
1,0E-02
5,0E-03
les
96,0
25
2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
30000001089		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à t sion normales	empérature et pres-
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %		(en %): 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact ave	. , ,	857,50
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		4
Exposition (nombre d'heures/évenement): 8		8
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra	ture ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %	
	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	,

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

avec effet immédiat	
(spraysd'aérosol)	source describinations nouvent aller juggetà. 265 jours/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
(Liam anquement)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 q
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 25 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

uniquement)	
uniquement).	source describing assurant aller inscrib 2005 issueden
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
_	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	T
	(cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	T
nettoyant verrerie)	And the Charles of th
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Sauf indication contraire: Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

solvants, diluants Bombe	
aérosol	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 14 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,5 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sani- taire, nettoyant sol, net- toyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 %
nettoyage (y compris pro-	Couvie des concentrations pouvant aller jusqu'à 11 76
duits à base de solvants)	
sprays de nettoyage (net-	
toyant tout usage, nettoyant	
sanitaire, nettoyant verrerie)	
Samuaire, helloyant vertene)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
brasage (avec revêtements	· · ·
de flux et fils avec âme en	
flux), produits de flux	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
_	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	•
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	42
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,1E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,7E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	0,95
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	2,5E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	9E+02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions cation contraire.	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001091	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC28, PC39 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.16.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		•	
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	72	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	3,6E-02	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		9,9E-02	
Fréquence et durée d'utilisa	Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part de libération dans l'air er (seulement régional):	n provenance d'une large application	0,95	
Part de libération dans les ea	ux usées en provenance d'une large	2,5E-02	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

N-Pentane durable

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 06.02.2025 800010067280 Date d'impression 13.02.2025

application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	2,5E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,4E+03	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).